

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon

COMMUNE DE BAUME LES
DAMES

(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 6
- Absents : 3

Date de convocation

28/02/2024

Date d'affichage

11/03/2024

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le CINQ MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de MARS.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Emmanuelle WISSANG-GIRARD, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Florian CORDIER.

Procurations données (6) :

Jean-Marc VUILLEMIN pouvoir à Thomas VIGREUX
Dominique MISCHI donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Sandra BOUHESANE donne pouvoir à Christelle LAMBERT
Charline BARDEY donne pouvoir à Emmanuelle WISSANG-GIRARD
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (3) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Laure THIEBAUT

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B04/2024

Objet : Extension du périmètre Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore. Une partie du territoire de la commune de Baume les Dames est intégrée au site Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs » pour lequel un projet d'extension est en cours sur le secteur de Saint Vit à Blussangeaux. Ce projet d'extension sur la commune de Baume les dames porte sur les enjeux de préservation des Chiroptères en intégrant les déplacements et les zones de chasse de ces animaux et en assurant une continuité entre les zones. Les secteurs concernés sont constitués de zones boisées et également d'habitats du centre-ville. Après présentation en commission environnement en date du 06 novembre 2023 et un échange le 21 février avec l'Etablissements Publics Territoriaux de Bassin Saône et Doubs (EPTB), animateur de ce site Natura 2000, des modifications ont été proposées (cartes en annexes).

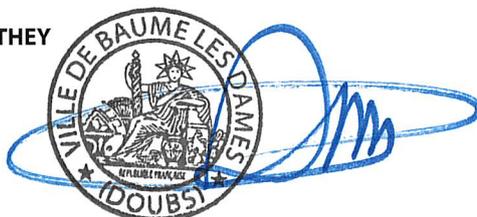
Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer :

- 1- sur l'extension du site Natura 2000,
- 2- sur, le cas échéant, le périmètre défini par la commune.

Vote du Conseil :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



Avis de la commune : Favorable au projet

Proposition finale



Baume-les-Dames

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
 Reçu en préfecture le 28/03/2024
 Publié le
 ID : 025-212500474-20240305-B04_2024-DE



0 250 500 m
 Périmètre Natura 2000 actuel
 Projet d'extension

©IGN BDCARTO | DREAL-BFC | EPTB S&D
 QGIS 3.28 | EPTB S&D | 2024



PRÉFET
 REGION
 BOURGOGNE
 FRANCHE-COMTE



EPTB
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC
 DE TERRITOIRE
 SAÔNE & DOUBS